

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_032

Action 5.1 du Papi Tarn-amont (diagnostic de vulnérabilité des habitations et bâtiments publics en zone inondable)

L'an deux mille dix-neuf et le seize juillet, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Gil CLOIX, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Régis VALGALIER

Étaient représentés : Claude ALIBERT par Guy PUEL

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 09 juillet 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 13	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Le président rappelle que l'action 5.1 « Diagnostiquer la vulnérabilité des habitations et des bâtiments publics situés en zone inondable » est inscrite au programme d'actions de prévention des inondations (Papi) d'intention 2019-2020 du Tarn-amont, labellisé en novembre 2018, et doit être lancée courant 2019.

Le président présente l'opération et indique qu'il s'agit de réaliser des diagnostics de vulnérabilité des habitations et des bâtiments publics situés en zone inondable, sur la base du volontariat. Il s'agira ainsi d'envisager la faisabilité technique et économique de mesures de réduction de la vulnérabilité du bâti qui permettront aux propriétaires de limiter les dommages en cas de crue et de favoriser un retour à la normale. Une phase de travaux pourra ensuite être programmée dans le cadre du futur Papi complet.

Sur la base de la programmation pré-établie, le montant prévisionnel de l'action est le suivant :

- Réalisation de l'étude 102 500,00 € HT 123 000,00 € TTC
- Total : **102 500,00 € HT 123 000,00 € TTC**

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

- État (FPRNM) : 61 500,00 € (50% du TTC)
 - Région Occitanie : 24 600,00 € (20% du TTC)
 - Autofinancement : 36 900,00 € (30% du TTC)
- Total : **123 000,00 €**

L'autofinancement sera réparti selon les modalités de calcul définies pour les actions de type 1 c'est-à-dire à 100% sur l'ensemble des membres du SMBVTA selon la clé de répartition votée par délibération

DE_2018_041 le 15 mai 2018 :

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 29/07/2019
048-200080547-20190716-DE_2019_032-DE

• CC ALCT :	1 217,23 €	• CC LV :	3 331,32 €
• CC CACTS :	2 110,96 €	• CC MGC :	17 938,75 €
• CC GCC :	9 652,37 €	• CC SARSV :	2 005,24 €
• CC LP :	644,13 €	Total :	36 900,00 €

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

Autorise le président à solliciter les aides auprès des différents financeurs et à fixer le plan de financement définitif ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 29/07/2019
et publié ou notifié
le 02/08/2019